

LES ARNAQUES RGPD

Dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai dernier, nous tenons à faire appel à votre vigilance concernant le démarchage « abusif » dont de nombreux confrères ont fait l'objet ces dernières semaines.

En effet, des sociétés utilisant les logos usurpés de la « CNIL » ou utilisant des mises en page rappelant la typologie de courriers officiels (utilisation du drapeau européen ...) sont envoyés par diverses voies (fax, courriers ...), vous demandant de remplir une déclaration à renvoyer à l'organisme, démarche qui vous est facturée, ou vous invitant à rappeler un numéro de téléphone pour ensuite facturer une fausse mise en conformité au règlement européen.

La [CNIL](#) rappelle à ce sujet que « *La mise en conformité au RGPD nécessite plus qu'un simple échange ou l'envoi d'une documentation. Elle suppose un vrai accompagnement, par une personne qualifiée en protection des données personnelles, pour identifier les actions à mettre en place et assurer leur suivi dans le temps. Il est nécessaire, avant tout engagement, de chercher en ligne des informations sur la société qui prend contact avec vous* ».

En cas de doute sur la réception d'un courrier relatif au RGPD, vous pouvez nous le communiquer, afin que nous puissions vous aiguiller sur la crédibilité à lui donner.

Si le doute persiste, la CNIL a également mis en place un numéro à contacter, le **01.53.73.22.22**.

Concernant la mise en conformité avec le RGPD, le Conseil national de l'Ordre a établi un guide, en collaboration avec la CNIL (téléchargeable [ici](#)), pour vous aiguiller dans vos démarches de mise en conformité.

Lien utile: <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/pratiques-abusives-mise-en-conformite-rgpd-comment-sen-premunir>